

Honorables sénateurs, il est vraiment ridicule de ne pas le renvoyer au comité pour que celui-ci puisse consulter les provinces et recueillir leur opinion.

**L'honorable M. Lorne Bonnell:** Honorables sénateurs, Son Honneur devrait peut-être vous dire que si je prends la parole maintenant, le débat sera terminé.

**Le sénateur Doody:** Ça me fait toujours cet effet-là.

**Le sénateur Molgat:** Parce qu'il vous convainc toujours instantanément.

**Le sénateur Bonnell:** Je sais. Honorables sénateurs, étant donné que le sénateur Doody reconnaît maintenant que j'ai raison, je voudrais préciser que cette motion n'a pas été présentée à la légère. Le président du comité a dit qu'elle n'avait aucune valeur, mais c'est faux.

**Son Honneur le Président suppléant:** Honorable sénateur, vous ne pouvez prendre la parole qu'une seule fois sur un amendement.

**Le sénateur Bonnell:** Je mets fin au débat.

**Son Honneur le Président suppléant:** Il s'agit d'un amendement. Vous ne mettez pas fin au débat. Vous ne pouvez prendre la parole qu'une seule fois sur un amendement.

**Le sénateur Bonnell:** Il s'agit d'une motion de fond, et je peux clore le débat sur une motion de fond.

**Son Honneur le Président suppléant:** Vous ne pouvez prendre la parole qu'une seule fois sur un amendement.

**Le sénateur Bonnell:** Mais je peux poser des questions au Président toute la soirée. Permettez-moi de vous en poser une.

**Son Honneur le Président suppléant:** Conformément au paragraphe 38(1) du Règlement, chaque sénateur ne peut parler plus d'une fois. Quelqu'un d'autre doit prendre la parole pour que le débat se poursuive.

**Le sénateur Bonnell:** Si personne d'autre ne veut prendre la parole, je voudrais poser une question au président.

**Son Honneur le Président suppléant:** Si personne d'autre ne veut prendre la parole, je mettrai la question aux voix.

**Le sénateur Bonnell:** Vous voulez dire qu'on ne peut poser d'autres questions au président?

**Son Honneur le Président suppléant:** C'est exact.

**Le sénateur Bonnell:** À aucun moment?

**Son Honneur le Président suppléant:** Je rappelle au sénateur que le débat est en cours. Nous devons mettre la question aux voix ou poursuivre le débat.

**Le sénateur Bonnell:** Je ne comprends rien au nouveau Règlement. On ne peut, à aucun moment, poser une question au président d'un comité au Sénat.

**Son Honneur le Président suppléant:** Le sénateur Nurgitz a proposé que...

**L'honorable H.A. Olson:** Honorables sénateurs, nous n'adopterons pas ce projet de loi. Il y a sûrement ici d'autres personnes qui voudraient prendre la parole. Je n'aime pas cette façon de vouloir clore le débat.

**Une voix:** Parlez plus fort.

[Le sénateur Stanbury.]

**Le sénateur Olson:** Je n'ai pas l'intention de lever la voix. Je pense que nous devons nous réorganiser. Si le Président veut intervenir et empêcher les sénateurs de ce côté-ci de la Chambre de poser des questions au président du comité, ce sont là de nouvelles règles que nous ne sommes pas prêts à accepter. Nous savons que vous avez pris l'initiative de vous former en comité et de concevoir toute une série de nouvelles règles, mais vous avez au moins eu la décence de nous les soumettre ici. À présent, vous en faites de nouvelles qui nous interdisent de poser des questions et vous ne demandez même pas au Sénat si ces règles sont acceptables ou non.

**Le sénateur Barootes:** N'hésitez surtout pas à faire un discours.

**Le sénateur Olson:** Je le peux?

**Le sénateur Barootes:** Sur l'amendement.

**Le sénateur Olson:** Sur l'amendement ou sur la motion principale. Puis-je prendre la parole sur les deux?

**Le sénateur Bonnell:** Vous pouvez ajourner ce débat.

**Le sénateur Barootes:** Vous trouverez bien un moyen.

**Le sénateur Olson:** La meilleure chose que nous puissions faire, honorables sénateurs, c'est peut-être d'ajourner le débat pour voir quelles vont être les nouvelles règles.

**Le sénateur Nurgitz:** C'est une proposition frivole.

**Le sénateur Olson:** Vous trouvez frivole qu'on traite sérieusement d'un programme social qui va être éliminé pour de bon?

**Le sénateur Nurgitz:** Le débat n'a rien à voir avec cela.

**Le sénateur Olson:** Pourquoi ne me l'avez-vous pas expliqué? Je croyais que nous parlions du projet de loi C-80.

**Le sénateur Nurgitz:** Bienvenue parmi nous.

**L'honorable Philippe Deane Gigantès:** Honorables sénateurs, pour ce qui est du projet de loi C-46, il me semble que le moment est bien mal choisi pour oser seulement insinuer que nous ne ferons pas le dernier effort possible pour consulter les provinces. L'honorable sénateur Bonnell nous a dit que cette question n'avait pas reçu assez d'attention. Vous pouvez être certain qu'il y a des gens dans certaines provinces, surtout dans la mienne, qui estiment ne pas avoir été suffisamment consultés. Ce n'est pas le moment pour le gouvernement fédéral de se montrer intraitable. Nous nous efforçons de faire accepter un accord constitutionnel dans lequel nous nous engageons présumément à respecter les droits des provinces.

À ce moment-ci, le gouvernement, au Sénat, ne doit assurément fermer les yeux sur la possibilité que les provinces veuillent être encore consultées. Il doit au moins accepter ces consultations pour prouver que ce qu'il dit pour faire accepter l'accord constitutionnel est vrai, c'est-à-dire que le processus associé à cet accord démontre plus de respect que jamais auparavant envers les gouvernements provinciaux.

On nous dit que notre proposition est frivole. Je reconnais que le sénateur Nurgitz, qui est un homme très bien, a retiré le qualificatif, mais c'était là un lapsus freudien. Les gens diront qu'au fin fond de lui-même, si c'est ce qu'il pense, l'idée de consulter les provinces ne lui plaît guère, qu'il a peine à la digérer, qu'elle provoque chez lui des brûlures d'estomac,